

Des OBJECTIFS

Promouvoir et accompagner l'insertion sociale et la scolarisation de tous les jeunes déficients auditifs ou atteints de troubles du langage.

Aider l'enfant et l'adolescent à construire son parcours scolaire ainsi que son projet de vie en bénéficiant de moyens spécifiques liés à son handicap.

Accueillir, informer et conseiller sa famille.

Informer, conseiller et travailler en partenariat avec les structures d'accueil.

Un Engagement QUALITE

Participation des usagers et de leurs parents (ou représentants légaux) aux projets, aux évaluations et aux bilans concernant l'accompagnement spécialisé mis en place.

NOUS CONTACTER...

SSEFS Paul Cézanne

8 rue Anne Boivent
35301FOUGERES Cédex - 02.99.94.86.82
ssefis@leparc.asso.fr

Le secrétariat est ouvert tous les jours
de 8h à 12h30 et de 13h à 17h30
le vendredi de 8h à 12h30



ASSOCIATION
Le parc



SSEFS
Paul Cézanne



**Service de Soutien à
l'Education Familiale
et à la Scolarisation**

LE SSEFS PAUL CEZANNE

Aux Côtés et avec les Familles



Une MISSION

Dans le cadre de l'insertion sociale et de la scolarisation, après décision de la MDPH (*Maison Départementale des Personnes Handicapées*) :

- Accompagner des enfants, des adolescents, des jeunes majeurs (3-20 ans) déficients auditifs ou entendants présentant des troubles du langage.
- Accompagner leurs familles

Des MOYENS SPECIFIQUES

1 / Une équipe pluriprofessionnelle

- Médecin ORL
- Audioprothésiste
- Professeurs spécialisés
- Psychologue et Neuropsychologue
- Psychomotricienne
- Ergothérapeute
- Éducateurs spécialisés
- Assistante sociale
- Interface de communication
- Codeuses LPC

2 / Des équipements

- Un centre d'audio-prothèse
- Des outils informatiques pour le soutien scolaire, l'éducation à la communication orale et l'éducation auditive.
- Des logiciels de compensation



3 / Des prestations

- Apporter un soutien et accompagner le jeune et sa famille, à construire son projet de vie.
- Participer à l'évaluation du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) en collaboration avec la famille et l'établissement scolaire d'accueil.
- Assurer la rééducation et le soutien scolaire : améliorer la communication orale et écrite, aider le jeune à organiser sa scolarité, à gérer et compenser sa surdité ou ses difficultés de langage.
- Assurer un bilan, un suivi médical et prothétique.
- Établir un bilan et/ou un suivi orthophonique et psychomoteur
- Établir un bilan et /ou soutien psychologique
- Informer et aider les familles.
- Établir des partenariats et travailler en réseau.